

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 966 525 euros
Siège social : 40/42 Rue de la Boétie, 75008 PARIS
518 310 446 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 AVRIL 2025**

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social de la Société du 40/42 rue de la Boétie au **206 rue La Fayette 75010 Paris.**

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Le siège social est fixé au : 206 rue La Fayette 75010 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

La société **PHOTOSOL HERMITAGE**, société par actions simplifiée au capital de 60.009,98 euros, dont le siège social est situé 206 rue La Fayette 75010 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 891 120 149.

Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas procéder à son remplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme

Signed by:

DC59367834B64DB...

PHOTOSOL HERMITAGE

Par RUBIS PHOTOSOL

Par Madame Alix LAJOIE